Nations Unies S/2019/236

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois d'août 2018 sous la présidence du Royaume-Uni (voir annexe).

Le document a été établi par la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Stephen **Hickey**

19-04278 (F) 220319 250319

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 14 mars 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (août 2018)

Introduction

En août 2018, le Conseil de sécurité a tenu 23 séances publiques et 11 consultations plénières. Il a adopté quatre résolutions, quatre déclarations du Président et six déclarations à la presse. Six représentants de la société civile, dont cinq femmes, lui ont présenté des exposés. Les événements marquants de la présidence du Royaume-Uni comprenaient un débat public sur la médiation et un exposé sur le Myanmar.

Conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire pour le mois, que le Conseil de sécurité a adopté à la consultation plénière du 1er août.

Moyen-Orient

République arabe syrienne (armes chimiques)

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur la République arabe syrienne (armes chimiques) le 2 août. Thomas Markram, Directeur et adjoint du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, a fait le point sur l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et des récents rapports de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

République arabe syrienne (situation humanitaire)

Le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information et des consultations sur la situation humanitaire en République arabe syrienne le 28 août. John Ging, Directeur des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a fait un exposé au Conseil. M. Ging a dit que la situation humanitaire dans le nord-ouest du pays s'était détériorée, avec d'intenses bombardements aériens signalés dans certaines parties des provinces d'Edleb, d'Alep, de Hama et de Lattaquié, faisant des morts et des blessés parmi les civils et endommageant et détruisant des infrastructures civiles, notamment des écoles et des hôpitaux. Il a dit également que les efforts déployés par le Conseil pour éviter toute nouvelle escalade de la violence et une catastrophe humanitaire qui allait en résulter étaient des plus importants.

M. Ging a ajouté que le Gouvernement de la République arabe syrienne avait repris le contrôle de la grande majorité des provinces de Deraa, Qouneïtra et Soueïda, et noté qu'un retour massif des personnes déplacées y avait déjà eu lieu. Toutefois, les besoins humanitaires massifs persistaient et l'élargissement de l'accès était essentiel. M. Ging a appelé l'attention sur la situation à Roukban, le long de la frontière entre la Jordanie et la République arabe syrienne, où 45 000 personnes se trouvaient encore dans un camp de personnes déplacées, où les conditions de vie se dégradaient. La nécessité d'apporter une aide humanitaire au camp se faisait de plus en plus pressante. Il a souligné que la présence de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés, ainsi que l'insécurité et l'insuffisance de ressources, continuaient d'entraver l'intensification de l'aide à la ville de Raqqa.

M. Ging a informé le Conseil que le Coordonnateur des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait été à Damas pour discuter avec les autorités syriennes de la manière dont l'action humanitaire collective pourrait être renforcée davantage sur toute l'étendue du territoire de la République arabe syrienne.

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Le 9 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur le Liban (SC/13451), dans laquelle il a condamné l'attaque contre la FINUL près de Majdal Zoun dans le sud du Liban. Il y était souligné la nécessité d'une enquête crédible et réaffirmé l'appui sans réserve du Conseil à la FINUL.

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos sur la FINUL le 15 août, à l'issue d'une réunion avec les pays fournisseurs de contingents le 9 août. M^me^ Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, a fait un exposé de la situation en matière de sécurité et le point des activités et de la restructuration de la FINUL.

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2433 (2018) le 30 août. Dans cette résolution, le Conseil a prorogé jusqu'au 31 août 2019 le mandat de la FINUL et prié le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport tous les quatre mois sur l'application de la résolution 1701 (2006). Il a également réaffirmé qu'il était nécessaire que l'Armée libanaise se déploie de façon efficace et durable dans le sud du pays et les eaux territoriales libanaises et demandé au Gouvernement libanais d'élaborer un plan pour accroître ses capacités navales.

Moyen-Orient

Le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information ainsi que des consultations à huis clos sur la situation au Moyen-Orient le 22 août. Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo. La Secrétaire générale adjointe a déclaré que la situation à Gaza s'était détériorée depuis que le Conseil s'était réuni en juillet pour examiner la question. Les échanges violents avaient continué de s'intensifier, faisant huit morts et 56 blessés parmi les Palestiniens et 28 blessés parmi les Israéliens. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a poursuivi son action visant à prévenir les hostilités, répondre aux besoins humanitaires les plus urgents et appuyer la réconciliation entre Palestiniens.

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés préoccupés par la situation à Gaza. Nombre d'entre eux ont exprimé leur soutien en faveur du rôle que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et appelé de leurs vœux des progrès vers une solution politique à long terme au conflit. Certains ont demandé l'application de l'embargo sur les armes énoncé dans la résolution 1701 (2006) du Conseil.

Moyen-Orient (Yémen)

Le 2 août, Martin Griffiths, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et John Ging, Directeur des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont fait un exposé au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Yémen. L'Envoyé spécial s'est inquiété de la situation à Hodeida et a dit qu'il était plus que temps de relancer le processus politique. Il a invité les parties au conflit à une première série de consultations à Genève le 6 septembre. Il a demandé au Conseil d'appuyer les consultations de Genève, son appel à la désescalade à Hodeida et les

mesures de confiance entre les parties. M. Ging dit qu'après trois ans de conflit, 22 millions de Yéménites avaient besoin d'une assistance et d'une protection internationales. L'escalade du conflit depuis juin avait exacerbé la situation. Il a estimé que la poursuite des hostilités à Hodeida ou les interruptions du trafic dans le port seraient catastrophiques.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à l'Envoyé spécial. Beaucoup ont accueilli avec satisfaction l'initiative de tenir des consultations en septembre, appelé les parties à s'engager de bonne foi et souligné la nécessité de trouver un règlement politique au conflit. La situation humanitaire dans le pays a suscité de vives inquiétudes de la part des membres du Conseil. Certains se sont dits préoccupés par les pertes civiles résultant d'une frappe aérienne survenue le 2 août. Le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que son Gouvernement participerait aux consultations à Genève.

Le Conseil de sécurité a de nouveau examiné la situation au Yémen au titre des « questions diverses » le 10 août. Après avoir entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, le Conseil a adopté des éléments de presse appelant à l'ouverture d'une enquête transparente et crédible sur la frappe aérienne du 9 août dirigée contre un autobus scolaire à Saada qui a fait de nombreuses victimes civiles, dont des enfants.

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

Le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information et des consultations le 8 août sur la MANUI. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI, Philip Spoerri, Chef de la délégation du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) auprès de l'Organisation des Nations Unies et Suzan Araf Maroof, de l'organisation Women Empowerment in Iraq, ont fait un exposé au Conseil.

M. Kubiš a informé le Conseil de sécurité de l'évolution récente de la situation en Iraq. Le dépouillement manuel du scrutin était à présent achevé et le processus s'était déroulé de manière ordonnée, transparente et crédible. Les dirigeants politiques doivent maintenant accélérer la formation d'un gouvernement inclusif et non sectaire, réformateur et libre de toute ingérence étrangère. La confirmation des résultats devrait être en principe obtenue à la fin du mois d'août et un nouveau gouvernement mis en place vers le milieu ou la fin du mois d'octobre. L'équipe de pays des Nations Unies élaborait des programmes pour répondre aux besoins sociaux, économiques et de développement sous-jacents, à la suite des récentes manifestations qui avaient eu lieu dans le sud de l'Iraq.

M. Spoerri a mis l'accent sur les travaux de la Commission tripartite sur les personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe de 1991. M. Spoerri a souligné les travaux de la Commission tripartite sur les personnes disparues lors de la guerre du Golfe de 1991. Malgré les efforts des deux parties, cela faisait sept ans qu'aucune dépouille n'avait été retrouvée. Le rapport de 2017 du projet d'examen du CICR devrait contribuer à faire des progrès à ce sujet. M^me^ Araf Maroof a présenté au Conseil un exposé relatif au plan d'action national iraquien sur les femmes et la paix et la sécurité. La violence sexuelle et sexiste en Iraq s'est poursuivie à un rythme alarmant et les victimes dans les zones libérées continuaient de souffrir de stigmatisation sociale.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités des récentes élections et ont souligné l'importance de l'appui international en faveur de la reconstruction et du développement économique de l'Iraq. Un membre du Conseil a soulevé la question des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe de 1991, exprimé son

soutien aux efforts déployés par le CICR et appelé à davantage de progrès, notamment grâce à la pleine mise en œuvre du mandat de la MANUI dans ce domaine. Le Représentant permanent de Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est félicité de l'adoption de la résolution 2421 (2018) qui prorogeait le mandat de la MANUI. Il a également salué la désignation de M. Karim Khan comme Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquête chargée d'amener l'EIIL (Daech) à rendre des comptes, qui a été créée par la résolution 2379 (2017). Il a souligné qu'il importait de poursuivre les efforts de lutte contre le terrorisme, appelé à accroître le soutien international en faveur de l'enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et énoncé les mesures que le Gouvernement iraquien avait prises pour promouvoir la reconstruction et le développement économique.

Le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de la MANUI dans le cadre de consultations à huis clos. À l'issue de la séance, le Président a pris la parole devant la presse. Au nom du Conseil, il a réaffirmé le soutien de ce dernier à la MANUI et au Représentant spécial ; s'est félicité de l'achèvement des élections et a appelé toutes les entités politiques iraquiennes à œuvrer de concert à la formation d'un gouvernement inclusif, non sectaire et acquis à l'idée de réforme ; a noté l'action menée actuellement pour répondre aux besoins en matière de gestion des ressources en eau et d'électricité dans le sud de l'Iraq et le travail du Service de la lutte antimines ; a salué le rôle que jouaient la MANUI et le CICR au sujet des Koweïtiens et ressortissants de pays tiers portés disparus, et a exhorté l'Iraq et le Koweït à intensifier leurs efforts pour relancer le processus ; et a exprimé son soutien à son Conseiller spécial Karim Khan et à la création de son équipe.

Afrique

Sahara occidental

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos sur le Sahara occidental le 8 août. Horst Kohler, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, l'a informé des derniers faits nouveaux intervenus dans le processus politique.

Burundi

Le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information et des consultations plénières sur le Burundi le 9 août. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, lui a présenté un exposé. L'Envoyé spécial s'est félicité de l'annonce faite par le Président Nkurunziza qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat, des récentes visites de délégations régionales de haut niveau au Burundi et du rapatriement de certains réfugiés. Il s'est associé à l'appel lancé par le Médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est en faveur de la tenue d'un sommet de la Communauté pour appuyer le dialogue interburundais et engagé toutes les parties à participer à la cinquième session du dialogue.

La plupart des membres du Conseil de sécurité ont salué l'annonce du Président Nkurunziza, se sont déclarés favorables au maintien des principes de l'Accord d'Arusha et ont souligné l'importance du dialogue mené sous la conduite de la Communauté d'Afrique de l'Est. Certains membres ont exprimé leur préoccupation face à l'absence de progrès dans le dialogue et à la situation des droits de l'homme et a appelé à la pleine coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). D'autres ont noté que la situation au Burundi demeurait relativement calme. Le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que la situation dans son pays restait calme et stable et énoncé les mesures que le Gouvernement avait prises pour faire progresser le processus politique. Le Représentant Permanent a demandé que des mesures

économiques contre Burundi soient levées. Le Représentant permanent a demandé la levée des mesures économiques contre le Burundi.

Le 22 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur le Burundi (SC/13461), dans laquelle il a reconnu que la situation en matière de sécurité dans le pays restait calme mais a réaffirmé la préoccupation du Conseil au sujet de la situation politique et de la lenteur des progrès du dialogue interburundais. Il s'est félicité de la décision du Président Nkurunziza de ne pas briguer un nouveau mandat en 2020, mais a noté que des progrès supplémentaires seraient nécessaires pour la tenue d'élections crédibles. Il s'est félicité de la décision du Président Nkurunziza de ne pas briguer un nouveau mandat en 2020, mais a noté que des progrès supplémentaires seront nécessaires pour que les élections soient crédibles. La déclaration soulignait la nécessité de respecter l'esprit et la lettre de l'accord d'Arusha, soulevait des préoccupations au sujet de la situation des droits de l'homme et exprimait des inquiétudes à propos de la situation humanitaire au Burundi et dans les communautés de réfugiés burundais des pays voisins.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 10 août, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président du Conseil (S/PRST/2018/16) sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Le Conseil de sécurité a pris note du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2018/649) et de l'exposé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Mohamed Ibn Chambas, lui a présenté le 17 juillet. Le Conseil a également renouvelé son plein appui au Représentant spécial et aux activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, notant la situation difficile en matière de sécurité que connaissait la région et y encourageant la consolidation des réformes politiques pour prévenir la violence et l'instabilité. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par les pays de la région pour relever ces défis en matière de sécurité, notamment par l'intermédiaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Il a également salué l'action menée par l'ONU pour recalibrer la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et appelé à une plus grande cohérence et à une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires de la région.

Région d'Afrique centrale

Le 10 août, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2018/17) sur la région de l'Afrique centrale. Dans cette déclaration, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la situation en matière de sécurité dans la région, pris note du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2018/521), y compris sa recommandation tendant à ce que le mandat du Bureau régional soit prorogé jusqu'au 31 août 2021. Le Conseil a également demandé un examen stratégique de la portée du mandat et des activités du Bureau régional d'ici au 1er août 2019 et un rapport écrit sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional d'ici au 30 novembre 2018 et tous les six mois par la suite.

Le 24 août, le Secrétaire général a, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2018/789), présenté le projet de mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la période 2018-2021 et recommandé que le mandat soit prorogé jusqu'au 31 août 2021. Le 28 août, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2018/790), prenant acte de cette recommandation et des informations contenues dans la lettre.

République centrafricaine

Le 24 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'attaque contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) (SC/13465). Dans cette déclaration, il a condamné dans les termes les plus vifs l'attaque lancée par des éléments armés contre un convoi de la MINUSCA à Pavika, dans la préfecture de Basse-Kotto, qui a tué un Casque bleu burundais.

Soudan du Sud

Le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations privées pour discuter du Sud-Soudan le 10 août. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, a informé le Conseil du risque croissant de famine résultant du conflit en cours au Sud-Soudan. M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Sud-Soudan, a fait part au Conseil de l'évolution de la situation politique.

À l'issue des consultations privées, le Président du Conseil s'est adressé à la presse. S'exprimant au nom du Conseil, il s'est déclaré gravement préoccupé par le lien évident qui existait entre les conflits et la faim, exigé en toute sécurité, en temps voulu et sans entrave de l'aide humanitaire à tous ceux qui en avaient besoin et salué le rôle de la région dans la conclusion d'un accord de paix. Il a appelé à un processus politique sans exclusive et à la mise en œuvre immédiate de l'Accord de Khartoum et du cessez-le-feu.

République démocratique du Congo

Le 13 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur la République démocratique du Congo (SC/13455), dans laquelle il s'est félicité des mesures prises dans le cadre du processus électoral, notamment l'enregistrement des candidats aux élections présidentielle et législatives, ainsi que de l'engagement du Président Joseph Kabila à respecter la Constitution congolaise et les dispositions de l'accord politique du 31 décembre 2016. Le Conseil a souligné qu'il importait d'instaurer un environnement propice à la conduite pacifique et sans exclusive d'activités politiques afin que les élections se déroulent dans les conditions de transparence, de crédibilité et d'ouverture requises ; a réaffirmé son appui à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et son respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo ; et a demandé au Gouvernement de veiller à ce que toute demande d'appui logistique et technique adressée à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pendant les élections soit présentée à temps.

Le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la République démocratique du Congo le 27 août.

M^me^ Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, M^gr^ Marcel Utembi, Président de la Conférence épiscopale de la République démocratique du Congo et M^me^ Solange Lwashiga Furaha, porte-parole de l'organisation non gouvernementale Rien Sans Les Femmes, ont fait un exposé au Conseil.

M^me^ Zerrougui a informé le Conseil de sécurité du processus électoral, notamment de la décision du Président Kabila de ne pas se représenter et de la disqualification de plusieurs autres candidats. Elle a exposé les progrès que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait accomplis dans la préparation des élections tout en mettant l'accent sur un certain nombre de risques

qui pesaient sur le processus, y compris l'utilisation des machines à voter pour la première fois et la non-publication du registre électoral. Elle a souligné que la MONUSCO restait disposée à fournir un soutien logistique, si la demande lui en était faite.

M^gr Utembi s'est félicité que l'inscription des candidats ait été menée à bien, mais s'est dit préoccupé par la transparence et l'inclusivité. Il a appelé à la publication rapide du registre des électeurs, à des actions en faveur d'un consensus sur la question des machines à voter, à la mise en œuvre complète de l'accord politique du 31 décembre 2016 et à la facilitation du travail des observateurs électoraux. M^me Furaha a regretté la baisse du nombre de candidates inscrites en 2018 et demandé la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil, le soutien de la société civile et la formation des observateurs électoraux. De nombreux membres du Conseil ont salué la décision du Président Kabila de ne pas se représenter, mais se sont dit préoccupés par les progrès réalisés dans la préparation des élections, en particulier l'utilisation de machines à voter et les restrictions imposées aux activités politiques. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait de s'en tenir au calendrier électoral et de veiller à ce qu'un climat de confiance, de sérénité et de représentativité prévale, en mettant l'accent sur la nécessité d'appliquer l'accord du 31 décembre 2016. Un certain nombre de membres ont noté la décision du Gouvernement de la République démocratique du Congo de gérer sa propre logistique des élections, mais a souligné l'aptitude de la MONUSCO à fournir un appui dans ce domaine. Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à respecter le calendrier électoral et informé le Conseil que le Gouvernement prévoyait de mener une campagne de sensibilisation sur les machines à voter et s'occupait de la question des listes électorales.

Le 28 août, le Conseil de sécurité a tenu, au titre de la rubrique « Questions diverses », des consultations privées sur la question de la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo. Le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a informé le Conseil de la dernière flambée épidémique, des risques de propagation de la maladie et de la réponse des Nations Unies. À l'issue des consultations privées, le Président du Conseil s'est adressé à la presse. Au nom du Conseil, il s'est déclaré préoccupé par la dernière flambée épidémique et les risques que la maladie ne se propage davantage, a salué les efforts déployés par le Gouvernement, l'OMS, la MONUSCO et la communauté internationale pour endiguer l'épidémie, exhorté toutes les parties à assurer au personnel humanitaire et médical un accès sécurisé aux zones touchées et demandé que se poursuive l'établissement de rapports sur la question.

Mali

Le 24 août, le Conseil de sécurité a diffusé une déclaration à la presse sur le Mali (SC/13464), dans laquelle il a salué la publication des résultats définitifs de l'élection présidentielle au Mali et félicité le peuple et le Gouvernement maliens pour le déroulement généralement pacifique des élections. Le Conseil y a également félicité le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour ses bons offices tout au long du processus électoral. Il y était en outre demandé à toutes les parties de s'acquitter de leurs obligations restantes au titre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et rappelé les dispositions de sa résolution 2423 (2018), dans laquelle le Conseil a encouragé la conclusion rapide d'un « Pacte pour la paix » entre le Gouvernement malien et l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2432 (2018) le 30 août. La résolution reconduisait jusqu'au 31 août 2019 les mesures de sanction à l'encontre du Mali énoncées dans la résolution 2374 (2017) et prorogeait le mandat du Groupe d'experts. Elle priait le Groupe d'experts de présenter au Conseil, un rapport à mi-parcours, le 28 février 2019 au plus tard, et un rapport final, le 15 août 2019 au plus tard.

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 30 août pour une séance d'information et des consultations sur la Guinée-Bissau et le BINUGBIS. M. José Viegas Filho, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS, Anatolio Ndong Mba, Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012), Mauro Vieira, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, et Elisa Maria Tavares Pinto, porte-parole du Réseau Femmes, paix et sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont fait un exposé au Conseil.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que la situation politique et en matière de sécurité était restée calme depuis son arrivée en Guinée-Bissau. Le principal défi politique consistait à préparer les élections législatives prévues pour le 18 novembre. Le Représentant spécial a décrit ses échanges avec les parties prenantes nationales et les acteurs régionaux à l'appui de son mandat et appelé à la pleine mise en œuvre des Accords de Conakry, y compris l'adoption d'un pacte de stabilité. Antolio Ndong Mba a rendu compte au Conseil de sa visite en Guinée-Bissau du 25 au 29 juin 2018 et l'a informé qu'il avait recommandé que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) envisage une révision rapide de la liste des sanctions, compte tenu des circonstances actuelles en Guinée-Bissau. Mauro Viera a présenté au Conseil un exposé de sa visite en Guinée-Bissau du 24 au 27 juillet. Il a déclaré qu'il y avait eu des progrès tangibles dans la mise en œuvre des Accords de Conakry et souligné l'importance de la tenue des prochaines élections dans les délais. Il a appelé à une coopération plus étroite entre le Gouvernement bissau-guinéen et ses partenaires internationaux pour veiller à ce que les préparatifs électoraux soient menés à bien. M^me^ Pinto, prenant la parole au nom du Réseau Femmes, paix et sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a mis l'accent sur le rôle des femmes dans la promotion de la paix en Guinée-Bissau, notamment grâce à la création du Conseil national des femmes en 2017 et à leurs activités visant à appuyer l'élaboration d'un pacte de stabilité. Elle a également souligné la contribution des femmes aux élections du mois de novembre et noté que le Parlement avait récemment adopté un projet de loi sur la parité entre les sexes pour garantir un quota de 36 % de femmes sur les bulletins de vote.

La plupart des membres du Conseil se sont félicités de l'évolution positive récente de la situation politique en Guinée-Bissau, ont souligné l'importance de la pleine mise en œuvre des Accords de Conakry et mis l'accent sur l'intérêt que présentaient les élections de novembre. Plusieurs membres ont exprimé leur appui à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union africaine, à la Communauté des pays de langue portugaise, à l'Union européenne et à l'Organisation des Nations Unies pour le rôle qu'elles jouaient en Guinée-Bissau. Un certain nombre de membres du Conseil ont dit attendre avec intérêt de recevoir l'examen stratégique du BINUGBIS.

Le Premier Ministre bissau-guinéen, Aristides Gomes, a présenté au Conseil un exposé de l'évolution de la situation politique dans son pays. Il a exprimé sa gratitude à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les efforts qu'elle déploie pour aider à trouver à une solution consensuelle et durable à la crise politique en Guinée-Bissau. Le Premier Ministre a exprimé l'attachement de son Gouvernement au dialogue et souligné l'importance d'élections sans exclusive et de l'élaboration d'un pacte de stabilité. Il a évoqué les défis posés par l'effondrement des institutions publiques en Guinée-Bissau et souligné la nécessité de réexaminer la forme que revêtirait la présence internationale dans le pays après les élections. Il a invité les partenaires internationaux à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris d'aider à préparer les élections. Le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de ces questions dans le cadre de consultations privées.

Europe

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a informé le Conseil de sécurité de la situation en Géorgie au titre de la rubrique des « Questions diverses » le 8 août.

Asie

Afghanistan

Le 3 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur l'Afghanistan (SC/13444), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté les attaques terroristes qui ont visé un centre médical pour sages-femmes et un bâtiment gouvernemental à Jalalabad ainsi que la mosquée Khawaja Hassan à Gardez, qui ont fait au moins 48 morts et de nombreux blessés. Le 15 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur l'Afghanistan (SC/13457), dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vifs l'attentat terroriste perpétré à Kaboul le même jour contre un centre éducatif, qui a fait au moins 48 morts et de nombreux blessés.

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos sur l'Afghanistan au titre de la rubrique des « Questions diverses » le 22 août. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation, en mettant l'accent sur la sécurité et la préparation des élections. Le 27 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur l'Afghanistan (SC/13467), dans laquelle le Conseil s'est félicité de l'annonce par le Gouvernement afghan d'un deuxième cessez-le-feu conditionnel avec les Taliban et a engagé les Taliban à faire de même sans délai. Dans cette déclaration, le Conseil a souligné qu'il importait de tenir des élections législatives pacifiques, inclusives, crédibles et transparentes le 20 octobre 2018 et l'élection présidentielle le 20 avril 2019.

Myanmar

Le 28 août, Lord Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth et de l'Organisation des Nations Unies du Royaume-Uni, a présidé une séance d'information du Conseil de sécurité sur les Myanmar. Le Secrétaire général Antonio Guterres, Tegegnework Gettu, Secrétaire général adjoint et Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et Cate Blanchett, Ambassadrice de bonne volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ont fait un exposé au Conseil.

Le Secrétaire général a informé le Conseil des mesures prises par l'ONU pour faire face à la crise, notamment de la nomination d'un Envoyé spécial, et de l'action menée par le PNUD et le HCR pour remédier à la crise des réfugiés et préparer leur

retour librement consenti au Myanmar, dans la sécurité et la dignité. Il a exhorté les autorités du Myanmar à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et à garantir un accès immédiat, sans entrave et efficace à ses organismes et partenaires. Il a salué la générosité des autorités bangladaises et des communautés d'accueil et invité la communauté internationale à appuyer l'appel humanitaire international. Il a noté le rapport publié par la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar et demandé l'application du principe de responsabilité.

Le Secrétaire général adjoint et Administrateur associé du PNUD a déclaré que la création de conditions durables pour les retours volontaires exigeait des solutions globales et durables, notamment pour relever les importants défis de développement de toutes les communautés de l'État rakhine. L'Organisation des Nations Unies n'avait pas encore obtenu un accès effectif à l'État rakhine, ce qui constituait une première étape essentielle pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le HCR, le PNUD, le Gouvernement du Myanmar et le Gouvernement du Bangladesh. Il a mis l'accent sur la nécessité pour le Gouvernement du Myanmar d'accorder aux rapatriés la liberté de mouvement et de leur ouvrir la voie qui mène vers la citoyenneté. M[me] Blanchett a attiré l'attention sur le sort des enfants nés de femmes rohingyas qui ont été violées et sur la stigmatisation dont ces enfants sont victimes. Elle a préconisé un soutien accru de l'action humanitaire.

La plupart des membres du Conseil de sécurité ont demandé que le mémorandum d'accord et les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine soient appliqués et se sont dits préoccupés par la lenteur de la réaction du Gouvernement du Myanmar à la crise. De nombreux membres ont évoqué le rapport de la Mission d'établissement des faits et plusieurs ont plaidé en faveur d'une plus grande responsabilisation. D'autres ont souligné les progrès qui avaient été accomplis, notamment la signature d'un accord de rapatriement bilatéral entre le Bangladesh et le Myanmar, la fourniture d'une assistance humanitaire et la mise en place de mécanismes de responsabilité interne.

Le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies a mis en évidence la menace terroriste posée par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan. Il a demandé que le rapatriement commence rapidement et déclaré que le Myanmar travaillait de bonne foi avec l'Organisation des Nations Unies et le Bangladesh. Le Représentant permanent du Bangladesh a mis l'accent sur l'engagement de son pays en faveur de l'aide humanitaire et du rapatriement, mais déclaré que les personnes déplacées ne rentreraient pas de leur plein gré tant que les causes profondes ne seraient pas traitées.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations privées le 30 août pour faire le point sur les travaux du Comité du Conseil créé par la résolution 1718 (2006). Le Président du Comité, M. Karel van Oosterom, a fait un exposé au Conseil.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Médiation et règlement pacifique des différends

Le 29 août, Lord Ahmad de Wimbledon, a présidé un débat public du Conseil de sécurité sur la médiation et le règlement pacifique des différends. Le Secrétaire général Antonio Guterres, Justin Welby, Archevêque de Cantorbéry, et M[me] Mossarat Qadeem, co-fondatrice du PAIMAN Alumni Trust et membre du réseau des médiatrices du Commonwealth, ont présenté un exposé au Conseil. Le PAIMAN Alumni Trust lutte contre l'extrémisme au Pakistan. Au cours du débat public, 64 États Membres ont fait des déclarations.

Le Secrétaire général a énoncé les mesures que l'ONU a prises pour renforcer ses capacités de médiation et appuyer son élan diplomatique en faveur de la paix, notamment la création du Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation. Il a souligné la nécessité d'une approche cohérente de la médiation à l'échelle du système des Nations Unies, adaptée à chaque situation, mais aussi l'importance de processus inclusifs et d'un engagement avec les organisations régionales et sous-régionales. Il s'est félicité de la mise au point de réseaux de médiatrices et a appelé à une plus grande participation des jeunes à la médiation. Il a demandé au Conseil de sécurité de parler d'une seule voix et de travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales.

L'archevêque de Cantorbéry a déclaré que la médiation devait se dérouler dans un cadre de réconciliation, qui peut transformer le conflit en coexistence et permettre aux communautés de « bien diverger ». Il a préconisé la mise en place d'une stratégie de réconciliation interorganisations et interdépartementale. Il a également souligné l'intérêt qu'il y avait à coopérer avec les organisations religieuses, qui sont souvent la seule institution fonctionnant dans les communautés fragiles ou touchées par le conflit.

M^me^ Qadeem a insisté sur l'importance de la participation des femmes aux processus de médiation et de paix. Elle a fait valoir que leur exclusion de ces processus était une question de pouvoir plutôt que de culture, et cité des exemples de femmes jouant des rôles de médiation de premier plan dans des circonstances difficiles, notamment au Yémen, au Sri Lanka et au Pakistan. Elle a appelé à mieux soutenir les médiatrices et salué la création du réseau des médiatrices du Commonwealth.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée d'examiner la question de la médiation. La plupart ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les capacités de médiation de l'ONU et souligné l'importance qu'elle revêtait dans la prévention et le règlement des conflits. Plusieurs membres ont mis l'accent sur la nécessité d'obtenir le consentement du pays concerné. Un certain nombre de membres ont fait valoir que les processus de médiation devaient être inclusifs, car la participation accrue des femmes était essentielle. D'autres ont souligné l'importance d'une collaboration étroite avec les organisations régionales et sous-régionales.

Bien d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies participants ont réaffirmé l'importance de processus de médiation ouverts à tous et, en particulier, la nécessité d'accroître le nombre de femmes participant à la médiation. De nombreux États Membres ont souligné qu'il fallait le consentement du pays hôte, insisté sur la nécessité d'adhérer à la Charte des Nations Unies et au droit international et noté qu'il importait de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États au moment d'envisager de quelle manière réagir à un conflit, notamment en ayant recours à la médiation. Un autre thème clef était l'importance d'une approche coordonnée de la médiation associant l'ONU, les organisations régionales et la société civile.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 23 août, Jeremy Hunt, membre du Parlement et Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, a présidé une séance d'information du Conseil de sécurité sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Au début de la séance, les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive

du Comité contre le terrorisme, et Joana Cook, chargée de recherche principale au Centre international d'études sur la radicalisation au Kings College de Londres, ont fait un exposé au Conseil.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme a présenté le septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'ensemble des actions menées par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/770) et décrit la menace posée par Daech et la réaction de l'Organisation des Nations Unies. Daech était passé d'un proto-état à un réseau clandestin, ce qui rendait difficile le suivi des mouvements des ressources et des combattants. La Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a mis l'accent sur les défis que constituaient le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers et M^me^ Cook a informé le Conseil des recherches sur les femmes et les mineurs affiliés à Daech.

Dans leurs interventions, de nombreux membres du Conseil de sécurité ont mis l'accent sur l'évolution de la menace posée par Daech après la perte du contrôle du territoire en Iraq et en République arabe syrienne. Plusieurs membres se sont dits préoccupés par les combattants terroristes étrangers et ont souligné l'importance de la coopération internationale pour faire face à cette menace, notamment par des mesures telles que l'établissement de dossiers passagers et de listes de surveillance, et ont demandé instamment que la résolution 2396 (2017) du Conseil soit pleinement appliquée. Certains membres ont soulevé la question du financement du terrorisme et l'importance de régler les problèmes auxquels se heurtaient les femmes et les enfants dans les zones qui étaient auparavant sous le contrôle de Daech. Bien des membres se sont félicités de la contribution de l'intervenante de la société civile.

Rapport annuel

Le 30 août, le Conseil de sécurité a examiné son projet de rapport annuel à l'Assemblée générale pour la période allant du 1^er^ janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le Président du Conseil a exprimé sa gratitude à la délégation chinoise d'avoir rédigé l'introduction du projet de rapport et au Secrétariat d'avoir établi le corps du rapport. Le représentant de la Chine a décrit le processus d'élaboration du projet de rapport, conformément à la note du Président du Conseil en date du 30 août 2017 (S/2017/507). Le Conseil a adopté le rapport sans le mettre aux voix. Cette décision a été confirmée par une note du Président du Conseil de sécurité en date du 31 août (S/2018/797).

Débats de synthèse officieux

Le Président du Conseil de sécurité a tenu une séance récapitulative informelle de style Tolède le 31 août.